

- 1 Patrick Strzoda nommé préfet d'Ile-de-France
 - 2 Grand Paris : le projet est sur de bons rails, mais gare aux retards
 - 3 Ile-de-France : le chômage en hausse de +0,2% en mars 2017
 - 4 Actus franciliennes
 - 5 Le Medef reste la première organisation patronale en France... oui mais
 - 6 Le Medef maintient sa suprématie dans le patronat
 - 7 Le Medef aura un droit de veto sur les accords interprofessionnels nationaux
 - 8 Le paritarisme mis à rude épreuve
 - 9 Chômage : le quinquennat s'achève sur une forte hausse
 - 10 Les dommages collatéraux de la garantie jeunes
- Travail dissimulé : 555 millions d'euros de redressements fiscaux, un montant
- 11 La disparition de Mim laisse 791 salariés sans emploi
 - 12 Plusieurs milliers de policiers «en colère» dans les rues de Paris
 - 13 L'invité des Echos : Pierre GATTAZ, Président du MEDEF
 - 14 Whirlpool: entre Macron et Le Pen, la bataille de la Somme
 - 15 L'emploi et le pouvoir d'achat demeurent au cœur de la campagne
 - 16 Rebâtir ou non le projet pour les législatives : le dilemme des Républicains
 - 17 En Turquie, Erdogan relance les purges
 - 18 Fiscalité : Trump promet "la plus grande baisse d'impôts de l'histoire"

Bonjour et bonne lecture.

Vendredi 5 Mai à l'Orée, nous aurons également une mini exposition de tableaux.

Jack CHOPIN-FERRIER

+336 60 83 94 78

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 26/04/2017

1 Patrick Strzoda nommé préfet d'Ile-de-France



Patrick Strzoda, directeur de cabinet du Premier ministre Bernard Cazeneuve depuis décembre,

a été nommé préfet d'Ile-de-France en Conseil des ministres ce mercredi. Il entrera en fonction le 16 mai.

Cet énarque de 65 ans était depuis décembre directeur de cabinet du Premier ministre Bernard Cazeneuve

La nouvelle a été annoncée ce mercredi matin en Conseil des ministres. Patrick Strzoda, directeur de cabinet du Premier ministre Bernard Cazeneuve depuis décembre dernier, a été nommé préfet de la région Ile-de-France. Sa prise de fonction a été fixée au 16 mai prochain.

Avant Matignon, Patrick Strzoda, un énarque de 65 ans, a occupé entre juin 2013 et mai 2016 le poste de préfet de Bretagne et préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest. Il avait auparavant été successivement préfet de Corse (2011-2013), des Hauts-de-Seine (2009-2011), ou encore des Hautes-Alpes (2002-2004) et des Deux-Sèvres (2004-2005).

Cette décision intervient après la nomination en urgence de son prédécesseur Michel Delpuech à la préfecture de police de Paris, le 19 avril dernier, pour remplacer au pied levé le préfet Michel Cadot, immobilisé après s'être blessé en chutant de Vélib' deux jours plus tôt.

Michel Delpuech aura effectué un passage éclair à la préfecture d'Ile-de-France (XV^e) puisqu'il était arrivé début mars pour remplacer Jean-François Carencu, désormais président de la Commission de régulation de l'énergie, le nouveau gendarme de l'énergie.

LE PARISIEN – 26/04/2017

2 Grand Paris : le projet est sur de bons rails, mais gare aux retards



Champigny (Val-de-Marne). La ville accueillera une des gares du Grand Paris express. Un chantier qui s'étale sur plusieurs années

A l'occasion de la sortie de son baromètre, la CCI Paris Ile-de-France alerte les décideurs politiques sur la nécessité de tenir leurs engagements sur le Grand Paris.

«En 2012, le projet du Grand Paris a connu une première alternance et s'est poursuivi, rappelle Etienne Guyot, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Ile-de-France. En cette période électorale, nous avons envoyé ce quatrième baromètre aux candidats à la présidentielle, en leur demandant de répondre aux milieux économiques sur leur engagement.» Car les attentes des entreprises impliquées dans ce «projet du siècle», du BTP à la promotion immobilière en passant par le ferroviaire, sont nombreuses.

Vigilance

S'il est financé, les différents acteurs du Grand Paris redoutent «des dérives de calendrier», selon Etienne Guyot. D'où cet appel à «une très grande vigilance», pour le nouveau métro Grand Paris express (GPE), ou la modernisation et le prolongement de la ligne 11, avec la création à l'horizon 2022 de six stations, des Lilas à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

D'autant plus que l'arrivée du GPE déclenche la construction de logements, bureaux, et permet de faire émerger «des centres de vie fondés sur la mixité», assure Etienne Guyot. Et de rappeler que «selon les études de la Société du Grand Paris (SGP), les chantiers vont créer entre 15 000 et 20 000 emplois par an, des travaux publics au ferroviaire en passant par le numérique pour faire passer le très haut débit.»

L'autre source d'inquiétude, chez les industriels du béton aussi bien que les spécialistes du recyclage, concerne le cadre juridique (*lire ci-contre*). «Il est essentiel que les règles ne changent pas tous les quatre matins», insiste Etienne Guyot. Exemple, dans la gestion des déchets : le Grand Paris va générer 45 millions de tonnes de déblais, à traiter et valoriser, jusqu'en 2030. «Il y a toute une filière d'activité, de l'évacuation de ces déchets par bateau, par camion et par rail, à leur valorisation, qui a besoin de visibilité et de stabilité.»

Davantage de logements

Reste que ce baromètre met en avant plusieurs points positifs. Côté transports, la CCI Paris IDF, en partenariat avec douze fédérations professionnelles, le Medef et la CGPME, salue les déclarations d'utilité qui permettent de lancer les travaux des cinq lignes du GPE (14, 15, 16, 17 et 18). «Après toutes les phases d'enquête, l'Etat a donné son feu vert à tous les chantiers», se félicite Etienne Guyot. Autres points positifs : les travaux du CDG Express, qui reliera l'aéroport Charles-de-Gaulle à la Gare de l'Est, et l'extension du RER D vers l'ouest peuvent commencer.

La CCI Paris IDF note par ailleurs que plus de 70 000 logements ont été mis en chantier l'an passé. Une première depuis la loi de 2010 fixant cet objectif annuel pour la région la plus peuplée de France (12 millions). «Pour rattraper le retard, il faut viser 90 000 logements par an, lance Etienne Guyot. En 2030, la région comptera un million d'habitants en plus.»

FRANCE BLEU – 27/04/2017

3 Ile-de-France : le chômage en hausse de +0,2% en mars 2017



Le chômage est en hausse en mars 2017 par rapport au mois de février. Il augmente de +0,2% en Ile-de-France (+1,3% en France). Sur un an le chômage a diminué de -1,6% dans notre région.

Fin mars 2017, en Île-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 663 920. Ce nombre baisse de -0,2 % sur trois mois (soit -1 400 personnes). Il progresse de +0,2 % sur un mois et diminue de -1,6 % sur un an. En France métropolitaine, ce nombre augmente de +1,2 % sur trois mois (+1,3 % sur un mois et -0,9 % sur un an).

Dans les départements

Demandedeurs d'emploi en catégorie A

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Mars 2016	Février 2017	Mars 2017	un mois	trois mois	un an
Ile-de-France (données CVS-CJO)	674 790	662 360	663 920	0,2	-0,2	-1,6
Paris	133 980	131 390	131 680	0,2	-0,4	-1,7
Seine-et-Marne	66 330	65 930	66 340	0,6	0,9	0,0
Yvelines	64 880	63 630	63 680	0,1	-1,3	-1,8
Essonne	58 630	58 610	58 510	-0,2	-0,3	-0,2
Hauts-de-Seine	81 010	78 530	78 530	0,0	-0,8	-3,1
Seine-Saint-Denis	121 240	118 090	118 420	0,3	-0,1	-2,3
Val-de-Marne	75 810	74 740	75 090	0,5	-0,1	-0,9
Val-d'Oise	72 910	71 470	71 670	0,3	0,5	-1,7
France métropolitaine (en milliers, données CVS-CJO)	3 540,0	3 464,4	3 508,1	1,3	1,2	-0,9

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Le chômage en Ile-de-France par catégorie

Demandedeurs d'emploi en catégorie A par sexe et âge

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Mars 2016	Février 2017	Mars 2017	un mois	trois mois	un an
Hommes	354 650	345 220	345 060	0,0	-0,8	-2,7
Femmes	320 140	317 140	318 860	0,5	0,5	-0,4
Moins de 25 ans	72 700	68 550	67 700	-1,2	-2,6	-6,9
Hommes	38 880	36 400	35 860	-1,5	-3,2	-7,8
Femmes	33 820	32 150	31 840	-1,0	-2,0	-5,0
Entre 25 et 49 ans	429 970	417 800	418 920	0,3	-0,3	-2,6
Hommes	220 820	212 390	212 250	-0,1	-1,2	-3,9
Femmes	209 150	205 410	206 670	0,6	0,5	-1,2
50 ans ou plus	172 120	176 010	177 300	0,7	1,0	3,0
Hommes	94 950	96 430	96 950	0,5	0,8	2,1
Femmes	77 170	79 580	80 350	1,0	1,4	4,1
Ile-de-France	674 790	662 360	663 920	0,2	-0,2	-1,6

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Martine Bréson

LES ECHOS – 27/04/2017

4 Actus franciliennes

77 SEINE- ET-MARNE

8ÈME SALON DES MINI-ENTREPRISES - EPA 77

Jeudi 11 mai, de 10h à 17h, au Centre de Formation du SDIS 77 (Gurcy Le Châtel), le département et son agence Seine-et-Marne Développement, réuniront les mini-entreprises du département. En 2017, 47 mini-entreprises, créées par des collégiens, lycéens, apprentis et étudiants, sont en activité sur le territoire seine-et-marnais. Le public pourra voter pour la mini-entreprise « coup de coeur ».

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/9EOD3j>

78 YVELINES

ATELIER SUR LE STATUT DE SALARIÉ OU NON SALARIÉ

Vendredi 12 mai, de 8h30 à 10h30, la Pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc accueille un atelier qui présentera les deux statuts travailleur salarié / non-salarié. Il comparera les points suivants : coût pour l'entreprise, niveau des cotisations sociales, prévoyance (arrêt travail, invalidité...), prestations santé, retraite des différentes caisses (salarié ou RSI), dispositifs supplémentaires de protection sociale (Madelin, article 83), l'impôt sur le revenu du dirigeant. Inscription auprès de Réjane Blanchet : [rejane.blanchet\(at\)agglovgp.fr](mailto:rejane.blanchet(at)agglovgp.fr)

91 ESSONNE

ÉDITION 2017 DE LA CARTE ÉCONOMIQUE DE L'ESSONNE

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et l'agence Essonne Développement publient la nouvelle édition de la Carte économique de l'Essonne. Le document propose quatre mini-cartes thématiques : transports en commun essonnien et du Grand Paris ; emploi, apprentissage et formation professionnelle ; équipements commerciaux ; cadre de vie, culture et tourisme. La carte est accessible gratuitement sur les sites internet essonne.cci.fr et essonne-developpement.com ou sur simple demande auprès des services de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et de l'agence Essonne Développement.

95 VAL- D'OISE

ATELIER SUR LA SOLITUDE DE L'ENTREPRENEUR

Jeudi 4 mai, de 18h30 à 20h, KSForCom propose un atelier gratuit sur le thème de la solitude du créateur d'entreprise. L'animatrice de cet atelier propose de faire découvrir les principaux facteurs du sentiment d'isolement du dirigeant et les solutions pour y remédier. L'atelier aura lieu à Cergy.

Information et inscription sur : <https://goo.gl/nauRqa>

::: ECONOMIE

LA TRIBUNE – 27/04/2017

5 Le Medef reste la première organisation patronale en France... oui

mais



Pierre Gattaz peut avoir le sourire, grâce aux critères retenus, le Medef reste la première organisation patronale du pays, à l'issue de la première "pesée" de représentativité effectuée par le Ministère du Travail. C'est donc le Medef qui aura le plus de conseillers prud'homaux et de mandats dans les organismes paritaires et qui bénéficiera de davantage de fonds publics.

En nombre d'entreprises, c'est l'U2P (artisans et professions libérales) qui arrive en tête.

Grâce aux critères retenus pour apprécier l'audience de chacune des organisations patronales, le Medef reste le premier syndicat patronal de France, devant la CPME et l'U2P (artisans et professions libérales) mais c'est cette dernière qui représente le plus d'entreprises.

Le verdict est tombé ce 26 avril. Le Medef reste la première organisation patronale française...grâce aux règles adoptées pour déterminer la représentativité patronale.

C'est en effet ce jour que le ministère du Travail livrait son verdict sur le poids de chaque syndicat d'employeurs qui fixe dans le marbre les rapports de force sur la scène patronale pour les quatre ans à venir. C'est en quelque sorte le pendant, côté organisations patronales, de ce que la loi de 2008 avait organisé pour les syndicats de salariés en modifiant à l'époque les règles pour apprécier leur représentativité et en mettant fin à ce que l'on appelait la "présomption irréfragable de représentativité", qui assurait une représentativité de droit aux syndicats affiliés aux cinq grandes centrales : CFDT, CGT, CFTC, FO et CFE-CGC. [Depuis la loi de 2008, la représentativité syndicale est principalement appréciée en fonction des résultats aux élections professionnelles](#) (comité d'entreprise, délégués du personnel). Bien entendu, il n'était pas possible de fixer les mêmes règles pour les organisations patronales.

Une représentativité pour déterminer le nombre de conseillers prud'homaux, les mandats dans les organismes paritaires, etc.

Pourtant, il était important de connaître le poids des organisations patronales pour répartir les mandats patronaux dans les organismes paritaires comme l'Agirc-Arrco et l'Unedic, aux conseils de prud'hommes, ainsi que dans les nouvelles Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) et également... pour déterminer le montant des subventions allouées par le fonds paritaire pour le dialogue social qui finance en partie les organisations patronales et syndicales. En 2015, ces organisations se sont partagées près de 115 millions d'euros.

C'est donc une première en France, et c'est l'aboutissement d'une longue histoire car jamais auparavant l'audience patronale n'avait été mesurée selon des critères précis. Jusqu'ici, un peu au doigt mouillé, les organisations professionnelles s'appuyaient sur le nombre total d'entreprises rattachées à une convention collective, qu'elles soient syndiquées ou non, pour témoigner de leur importance.

Grosso modo, le Medef (Mouvement des entreprises de France) revendiquait 750.000 entreprises adhérentes à ses fédérations professionnelles et la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises, ex CGPME) entre 400.000 et 500.000.

L'U2P (Union des entreprises de proximité), née en 2016 du rapprochement entre les artisans de l'UPA et les professions libérales, rassemblées au sein de l'UNAPL, assure représenter pour sa part 2,3 millions d'entreprises, soit deux entreprises françaises sur trois.

Des nouveaux critères pour apprécier la représentativité

Pressé par le gouvernement, un protocole d'accord relatif à l'organisation du dialogue social a été conclu le 30 janvier 2014 entre le Medef, l'UPA, la CGPME, la FNSEA (agriculture), l'UNAPL (professions libérales) et l'UDES (économie sociale et solidaire). Sur la base de ce protocole, la loi du 5 mars 2014 (complétée par la loi travail de 2016) a instauré un cadre juridique pour déterminer la représentativité de chaque syndicat d'employeurs, mesurée à partir du seul nombre d'entreprises versant une cotisation, c'est-à-dire, celles qui sont « syndiquée ». [Mais depuis 2014, les organisations patronales n'ont pas cessé de se livrer à une « guéguerre » pour tordre le coup aux critères qu'elles avaient elles-mêmes fixées...](#)

Pour tenter de faire simple, c'est le critère de l'audience des organisations qui est le plus déterminant. Ainsi, seront considérées comme représentatives, les organisations professionnelles qui franchissent le seuil de 8% soit des entreprises adhérentes à toutes les organisations professionnelles d'employeurs candidates à cette représentativité, soit des salariés employés par ces mêmes entreprises, au niveau considéré, national et interprofessionnel ou dans les branches professionnelles.

Le critère déterminant: le nombre des salariés employés

Dès lors que des organisations professionnelles dépassaient ce cap des 8%, il s'agissait ensuite d'organiser la « pesée » de chacune des organisations qualifiées pour déterminer, par exemple, on l'a dit, la répartition des sièges patronaux dans les instances paritaires, comme l'Unedic ou l'Agirc-Arrco, mais aussi celle des subventions du fonds paritaire national qui finance le syndicalisme patronal et salarié. S'agissant de la répartition des mandats patronaux dans les organismes paritaires, pour déterminer le poids de chaque organisation, le nombre d'entreprises adhérentes est pris en compte à hauteur de 30% et celui du nombre de salariés à 70%. En revanche, pour les crédits alloués par le fonds paritaire, les deux critères sont pondérés à hauteur de 50%... Pas simple, mais il est évident que le poids important du critère du nombre de salariés employés a avantagé le Medef où l'on retrouve les grandes entreprises.

L'U2P première par le nombre des entreprises

Alors, in fine, grâce donc essentiellement au critère du nombre de salariés travaillant dans les entreprises, c'est le Medef qui reste la première organisation patronale nationale puisque 70,72% des salariés travaillent dans des entreprises affiliées à des fédérations du Medef. Viennent ensuite la CPME (25% des salariés) et l'U2P (4,22%). En revanche, si l'on avait retenu ou fait dominer le critère du nombre des entreprises adhérentes, c'est l'U2P qui arrive en tête avec (35,89% des entreprises « syndiquées »), devant la CPME (34,54%) et le Medef (29,41%).

Pour la répartition des fonds publics alloués au paritarisme, le Medef arrive aussi en tête - toujours grâce aux critères retenus - avec 53,48% de l'audience, devant la CPME (28,99%) et l'U2P (17,53%). Il en va de même pour la répartition des sièges patronaux dans les instances paritaires : le Medef aura droit à 58,37% des mandats, la CPME à 27,89% et l'U2P à 13,74%. Au final donc le rapport de force actuel n'est pas vraiment bouleversé.

[Jean-Christophe Chanut](#)

LE FIGARO – 27/04/2017

6 Le Medef maintient sa suprématie dans le patronat



Les premiers résultats de la représentativité patronale montrent que le nombre d'adhérents dans chaque organisation est plus faible qu'affiché.

L'heure de vérité a sonné pour les organisations patronales. Le ministère du Travail a rendu publique, mercredi, la première mesure de leur représentativité. Le tableau général ne change pas: le Medef (généraliste), la CPME (PME) et l'U2P (artisans et professions libérales) restent représentatifs, c'est-à-dire qu'ils ont le droit de négocier des accords nationaux, comme sur l'[assurance-chômage](#) ou la [formation professionnelle](#). Mais ce résultat ne doit pas masquer une différence de taille: alors que, jusqu'à présent, ce pouvoir était le fruit d'une reconnaissance mutuelle, assez tacite, il se fonde désormais les «résultats objectifs» d'un comptage, comme l'a rappelé Yves Struillou, le directeur général du travail. «Les règles de représentativité syndicale, actives depuis 2013, et celles, nouvelles, de représentativité patronale renforcent la légitimité des partenaires sociaux», a d'ailleurs souligné Jean-Denis Combrexelle, président du Haut Conseil du dialogue social.

S'y ajoute un autre avantage: ce nouveau système permet de connaître enfin le nombre d'affiliés aux organisations patronales. Résultat? Le Medef n'a que 123.387 adhérents, loin des 750.000 mis en avant jusqu'à aujourd'hui, même si, sentant le vent tourner, les dirigeants de l'organisation parlaient récemment d'«entreprises représentées». La CPME est deuxième, avec 144.939 adhérents, loin des 300.000 affichés, tandis que l'U2P est première, avec 150.605 affiliés. Ce que l'organisation n'a pas manqué de souligner dans un communiqué.

La France comptant plus de 3 millions d'entreprises, ces trois organisations patronales semblent donc bien faibles. Mais ce constat doit être nuancé. D'abord parce que les sociétés de plus de dix salariés ne sont que 140.000. «Sur ce champ, nous sommes très présents. C'est parmi les TPE que les organisations patronales sont moins fortes», souligne-t-on au Medef. Surtout, le panorama est différent lorsque sont prises en compte les personnes employées. Car les entreprises affiliées au Medef, à la CPME ou à l'U2P couvrent 12 millions de salariés, sur les quelque 16 millions de travailleurs du privé. «Les organisations patronales représentent bien le tissu économique français», insiste Jean-Eudes du Mesnil, secrétaire général de la CPME.

Toujours en prenant le critère de l'emploi, la hiérarchie entre organisations est inversée. Le Medef est numéro un, avec 8,5 millions de salariés dans ses entreprises adhérentes, la CPME deuxième (3 millions) et l'U2P loin derrière, (507.000). Un résultat logique, les grandes entreprises et les grosses PME étant peu nombreuses mais employant de grands bataillons.

Même nombre de sièges

La mesure de représentativité patronale tient compte de cet état de fait, un garage avec deux employés ne pouvant peser, dans une négociation, autant que PSA. Elle est bâtie sur un double critère. Pour être représentative au niveau d'une branche ou au niveau national, une organisation patronale doit réunir au moins 8 % des entreprises adhérentes à diverses organisations ou 8 % des salariés employés dans ces mêmes entreprises. Pour ce premier pointage, les sociétés affiliées au 31 décembre 2015 et les salariés employés en décembre 2014 ont été pris en compte.

Le Medef (avec un poids de 29 % en nombre d'entreprises et de 71 % en nombre de salariés), la CPME (35 % et 25 %) et l'U2P (36 % et 4 %) ont dépassé au moins un des seuils de 8 %, et ont donc été déclarées représentatives.

Globalement, ce nouveau système ne remet pas en cause la suprématie du Medef. Grâce à sa forte audience en salariés, l'organisation dirigée par Pierre Gattaz aura un droit de veto sur tout accord national. La répartition des sièges dans les instances paritaires de l'assurance-chômage, des retraites complémentaires et de la formation devrait rester identique. Le complexe système de pondération fait qu'avec la nouvelle mesure le Medef aura droit à 58 % des sièges, la CPME à 28 % et l'U2P à 14 %. Or, la répartition actuelle est de 60 %, 30 % et 10 %.

De même, le Medef devrait percevoir une part à peine plus faible qu'actuellement de l'argent versé par le fonds dédié au financement du paritarisme (53 % contre 57 %). Bref, le paysage social ne sera pas bouleversé...

Cécile Cruzel

LES ECHOS – 27/04/2017

7 Le Medef aura un droit de veto sur les accords interprofessionnels nationaux



La loi prévoit qu'une organisation patronale représentant au moins 50 % des salariés d'entreprises adhérant à une organisation patronale puisse s'opposer à un accord.

Il y a deux façons de lire les résultats de la première mesure de représentativité patronale. La première est de comparer aux chiffres affichés auparavant par un patronat prompt à donner des leçons aux syndicats sur leurs effectifs. On ne peut alors que noter le grand écart entre les annonces et la réalité.

La seconde, plus concrète, est de regarder l'incidence des données publiées, mercredi, en matière de négociation. Il ne faut pas oublier que la pesée réalisée en application de la réforme de la représentativité patronale de 2014 n'a pas pour seule vocation de donner une photographie du paysage patronal ou syndical. L'objectif est aussi et surtout de déterminer les organisations habilitées à négocier des accords (celles représentant au moins 8 % des entreprises adhérant à une organisation patronale ou de leurs salariés) et quelle valeur donner à leur signature. Celle-ci est calculée sur la base des effectifs salariés des adhérentes de l'organisation concernée rapportés aux effectifs salariés de la totalité des entreprises adhérant à une organisation patronale.

Pour cette première édition des chiffres de la représentativité patronale, le grand gagnant en la matière au niveau national interprofessionnel est le Medef. C'était déjà vrai dans les faits, mais cela le devient juridiquement : l'avenir de la négociation sociale est entre les mains de l'organisation de Pierre Gattaz, qui dispose maintenant d'un droit de veto.

Incidence dans les branches

Avec une représentativité en nombre de salariés d'entreprises adhérant à une organisation patronale de quelque 70 %, le Medef seul dispose du pouvoir de bloquer un accord en utilisant son droit d'opposition. La nouvelle tombe alors que l'organisation s'interroge sur l'intérêt des négociations sociales avec les syndicats au niveau national. Même coalisées, la CPME et l'UPA ne pourront s'opposer à un accord car elles totalisent à elles deux moins de 30 %. Impossible, donc, d'imaginer que la concertation paritaire lancée par la CPME seule sur la responsabilité sociale des entreprises puisse donner lieu à un accord paritaire interprofessionnel, même limité aux PME.

L'instauration d'une représentativité patronale va également avoir une incidence dans les branches. Comme chez les syndicats, la pesée va aussi se décliner sur le champ des différentes conventions collectives, avec là où plusieurs organisations patronales coexistent une modification éventuelle du rapport de force. Le tableau de la représentativité par branche sera instructif. Exemple d'évolution attendue : dans le bâtiment, la fédération des sociétés coopératives n'aurait pas franchi le seuil de représentativité de 8 %, tandis que la Capeb aurait obtenu le droit de participer aux négociations au-delà du seul champ des artisans de moins de 10 salariés. Même chose pour sa cousine des travaux publics, selon une source patronale.

Leïla de Comarmond

LES ECHOS – 27/04/2017

8 Le paritarisme mis à rude épreuve

Ca y est ! On sait désormais quel est le poids respectif de trois grandes organisations qui structurent le paysage patronal depuis des années. Le Medef regroupe un peu plus de 123.000 adhérents, près de 145.000 sont affiliés à la CPME et 150.000 pour l'U2P. On est loin des chiffres à l'emporte-pièce que le patronat brandissait un peu trop fièrement jusqu'à maintenant. Au regard des 3,4 millions d'entreprises que compte l'Hexagone, c'est très peu. Si l'on tient compte en revanche du nombre de salariés - 12 millions font partie d'une entreprise adhérente de l'une des trois organisations patronales, sur un total de 17 millions hors fonction publique - le paysage patronal reprend des couleurs. « *Le but de cette réforme est d'avoir des organisations en capacité de négocier*, a rappelé mercredi Jean-Denis Combrexelle, auteur du rapport qui a été à l'origine de la réforme de la représentativité patronale. « *Il fallait conforter la négociation collective* », a-t-il poursuivi. C'est la vision optimiste - le verre à moitié plein - que défend ici l'ancien directeur général du travail. Mais d'autres ne manqueront pas d'y voir le verre à moitié vide, car les faibles chiffres du nombre d'adhérents pourraient chahuter au contraire le fonctionnement du dialogue social. Ils ne manqueront pas d'alimenter les critiques de ceux, au sein même du Medef, qui ne croient plus à la négociation collective depuis longtemps. Ceux qui voient dans les négociations interprofessionnelles au mieux un « *cirque* » où chaque organisation tient une posture ou pire des « *tractations entre apparatchiks* » qui ne débouchent que sur de nouvelles contraintes supplémentaires pour les chefs d'entreprise.

Ce sont les mêmes qui se sont arc-boutés contre la reprise des négociations sur l'assurance-chômage au mois de mars dernier. Le fait qu'un accord Unédic ait finalement pu être signé in extremis avant l'élection présidentielle a permis aux tenants d'une poursuite du dialogue social de marquer des points, en premier lieu Alexandre Saubot, [chef de file](#) de la négociation pour le Medef et président de la fédération de la métallurgie. Mais jusqu'à quand garderont-ils l'avantage ?

Deux élections, l'une très proche, l'autre plus lointaine, jouent en leur défaveur. La première est bien sûr l'élection présidentielle. Si l'on en croit les sondages, le vainqueur du deuxième tour serait Emmanuel Macron. Une bonne nouvelle pour les milieux économiques mais peut-être pas pour le

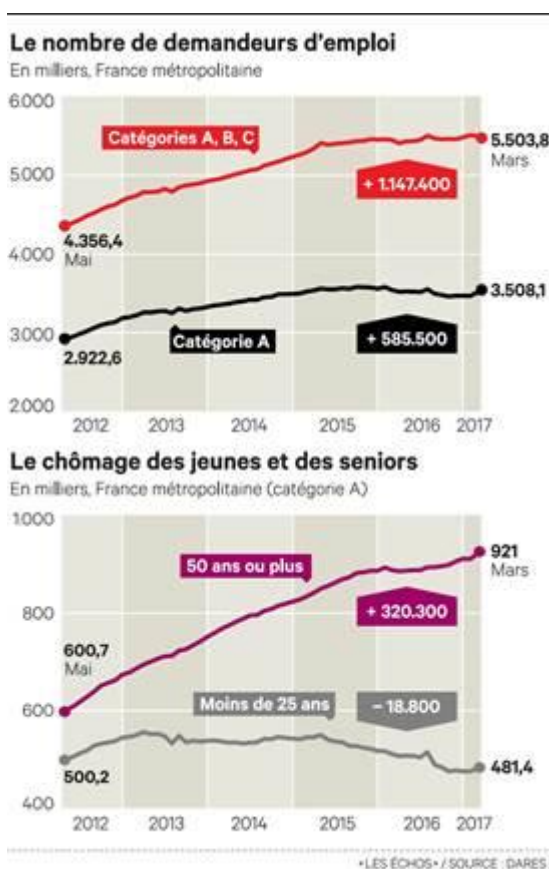
paritarisme, car ce dernier a clairement indiqué qu'il voulait d'une part faire revenir l'Unédic dans le giron de l'Etat et d'autre part réduire le nombre d'accords interprofessionnels au profit des accords d'entreprise.

L'autre élection à risque pour le patronat est celle du futur président du Medef, en juillet 2018. Les prétendants à la succession de Pierre Gattaz ne sont pas tous des défenseurs acharnés du paritarisme. Mais en renonçant à son rôle de négociateur, c'est la place même du patronat dans le paysage politique et public qui se trouverait alors largement remise en cause.

Marie Bellan

LES ECHOS – 27/04/2017

9 Chômage : le quinquennat s'achève sur une forte hausse



Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a augmenté de 44.000 en mars, malgré des embauches très nombreuses.

Le bilan du chef de l'Etat reste très négatif avec 585.000 chômeurs de plus.

Climat des affaires favorable, carnet de commandes des entreprises qui se regarnissent, promesses d'embauches record mais... chômage en hausse ! La publication, mercredi, du nombre d'inscrits à Pôle emploi pour le mois de mars, la dernière du quinquennat, sonnera comme un aveu d'échec pour François Hollande et servira de piqure de rappel pour son successeur.

Après un quasi-surplace en janvier et février, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé dans le mois (catégorie A) a grossi de 43.700, soit une hausse de 1,3 % - la plus forte depuis janvier 2013 - pour atteindre 3,5 millions en France métropolitaine (3,76 millions pour la

France entière). Ce faisant, le premier trimestre vire nettement dans le rouge (+41.000), même si sur un an, le bilan reste dans le vert avec une baisse de 0,9 % (-31.900).

Ce mauvais résultat est d'autant plus paradoxal que les déclarations d'embauches de plus d'un mois hors intérim dans le secteur privé restent très dynamiques, comme vient de le rappeler l'Acoss, l'agence qui collecte les cotisations de Sécurité sociale : elles ont augmenté de 0,5 % au premier trimestre pour atteindre 1,94 million, un plus haut en dix-sept ans. Si l'on ajoute les 4,4 millions de CDD de moins d'un mois de janvier à mars, la hausse ressort à 2,5 %, et l'on s'achemine vers un très bon millésime 2017 sur ce front (« Les Echos » du 20 avril).

« Contrecoup »

Toujours dans le sens d'une amélioration du marché du travail, Pôle emploi continue de bénéficier de vents favorables. D'un côté, le nombre d'inscriptions continue de baisser (-3,1 % en mars, -2 % sur trois mois). De l'autre, les sorties pour reprise d'emploi déclarées s'affichent au-delà de 100.000 depuis huit mois, un seuil « *caractéristique des périodes de reprise* », explique-t-on dans l'entourage de la ministre du Travail, Myriam El Khomri.

Les flux restant bien orientés, l'exécutif met la hausse de mars sur le compte de mouvements au sein du « stock » de personnes inscrites à Pôle emploi. En l'occurrence, la forte hausse des catégories A provient majoritairement de demandeurs d'emploi qui étaient auparavant en catégorie C, c'est-à-dire exerçant une activité de plus de 78 heures. Cette bascule, dont on ne connaît pas l'explication précise mais qui contredit sur le papier la perception de reprise de l'emploi, peut trouver sa source dans des fins de CDD, toujours très majoritaires dans les embauches. Elle s'inscrit comme le « *contrecoup des mouvements inverses observés ces derniers mois au cours desquels le nombre d'inscrits en catégorie C [...] avait augmenté* », toujours selon le ministère du Travail. « *L'extension de la précarité est toujours là* », a dénoncé la CGT.

Avec des éléments positifs et négatifs ayant joué en mars, il est difficile de tirer une tendance du premier trimestre. Mais on peut esquisser sans risque que malgré les espoirs qu'avait fait naître la baisse de 2016 - la première en neuf ans - l'inflexion de la courbe du chômage a perdu de sa force. Et que le bilan du quinquennat reste très largement négatif, avec 585.000 demandeurs d'emploi de catégorie A de plus depuis mai 2012, dont 320.000 seniors, même si ces derniers ont surtout pâti de la dispense de recherche d'emploi et du recul de l'âge de la retraite.

Le président sortant, qui avait fait des jeunes une de ses priorités, pourra se consoler avec la baisse, même limitée, de 19.000 du nombre de moins de 25 ans sans emploi en cinq ans. Mais pour que la France en finisse avec le chômage, il faudra vraiment que le nombre d'emplois créés passe à la vitesse supérieure.

Alain Ruello

LES ECHOS – 27/04/2017

10 Les dommages collatéraux de la garantie jeunes



Sa généralisation provoque un phénomène d'éviction des autres dispositifs d'insertion, comme les écoles de la seconde chance.

Où sont les jeunes ? Cette question est devenue une réalité inquiétante pour bon nombre des 116 écoles de la 2^e chance, les E2C, ces structures nées en 1995 pour aider ceux qui ont décroché du collège ou du lycée. Celles des Yvelines n'en ont accueilli que 375 l'année dernière, 35 de moins que l'objectif. Une vingtaine ont manqué dans les quatre de Seine-Saint-Denis sur les 624 attendus. Même constat en Seine-et-Marne (374 contre 400). Avec 17 % des 15-29 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation en France, soit plus d'un million et demi de jeunes, c'est surprenant, d'autant que la situation ne s'améliore pas.

« *Le phénomène ne concerne pas que l'Ile-de-France. Le nombre de jeunes que nous avons accompagné a baissé en 2016 et ce, pour la première fois* », confirme aux « Echos » Alexandre Schajer, le président du réseau des E2C, obligées de faire de la retape dans la rue pour garnir leurs salles de cours. En l'espèce, ces structures sont victimes de ce qui apparaît comme un cas d'école de l'empilement mal contrôlé des dispositifs d'insertion des jeunes, comme l'a pointé du doigt la Cour des comptes.

Si les « décrocheurs » frappent moins aux portes des écoles de la seconde chance, c'est parce que les missions locales, qui restent leur principal « pourvoyeurs », leur en envoient moins. Et si les missions locales leur en envoient moins c'est parce que le nombre de jeunes sortis de l'école sans rien est passé de 140.000 à moins de 100.000 entre 2012 et aujourd'hui si l'on en croit les chiffres de l'Education nationale. Le plan 500.000 formations supplémentaires de chômeurs a pu également tarir les flux.

Là où le bât blesse, c'est que les missions locales ont subi une forte pression politique pour généraliser au plus vite la Garantie jeunes, un dispositif censé toucher 150.000 jeunes cette année et qu'Emmanuel Macron entend faire passer à 200.000. D'où une tendance à l'éviction des autres dispositifs. « *Si elles ne tiennent pas leurs objectifs, les missions locales ne sont pas financées à hauteur des moyens engagés* », confirme Serge Kroichvili, le délégué général de l'Union nationale des missions locales.

Le souci, selon Alexandre Schajer, ne vient pas de la Garantie jeunes en tant que telle, jugée plutôt efficace, même si on manque encore de recul, mais de ses modalités. Telle que conçue, elle est associée à une allocation de 462 euros par mois pour un parcours moins contraignant que celui proposé par les E2C qui, elles, n'offrent que 350 euros. Résultat, les jeunes font leur marché entre des dispositifs qui n'ont pas été conçus pour être complémentaires les uns des autres.

Le paysage « concurrentiel » ne serait pas complet si on omet l'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) déployé par Pôle emploi, la myriade de formules locales issues de l'initiative pour l'emploi des jeunes, financée, elle, sur fonds européens, sans oublier, denier avatar des politiques publiques, le service militaire volontaire ou le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea). Le tout, sans vraiment de coordination, chaque opérateur défendant son pré carré. S'ajoutent aussi les emplois d'avenir, l'un des dispositifs phares du quinquennat, même si leurs modalités diffèrent.

Cela pose « *un vrai problème car on peut présumer que les dispositifs les plus intensifs sont les plus efficaces* », résume Yannick L'Horty, professeur à l'université Paris-Est et directeur de la Fédération travail, emploi et politique publique du CNRS.

Alain Ruello

LE PARISIEN – 27/04/2017

Travail dissimulé : 555 millions d'euros de redressements fiscaux, un montant record



Plus de la moitié des redressements pour travail dissimulé touchent le secteur du bâtiment.

Alors que les chiffres du chômage ont augmenté en mars, les contrôles pour travail dissimulé s'intensifient. En 2016, ils ont dégagé un montant record de 555 millions d'euros de redressements fiscaux.

BTP, hôtellerie, industrie... La traque des employeurs qui trichent en recourant au travail dissimulé s'intensifie. En 2016, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), qui est en charge du recouvrement des cotisations sociales a redressé les entreprises à hauteur de 555 millions d'euros, selon Les Echos, pour avoir employé des salariés sans les déclarer ou transmis des déclarations erronées.

Ce montant record est en augmentation de 20% par rapport à 2015. Pour autant, ce chiffre ne signifie pas forcément que les entreprises trichent davantage qu'avant. Il s'explique plutôt par la hausse du montant des pénalités, que le parlement a renforcées, alors que le nombre de contrôle a été moins important (7 000, soit une baisse de 4% par rapport à 2015).

Par ailleurs, les contrôles sont désormais mieux ciblés. Les caisses de l'Urssaf sont beaucoup plus vigilantes dans les secteurs à risques. Dans 89% des cas, les contrôles donnent lieu à un redressement. C'est pourquoi, **le secteur du bâtiment** arrive largement en tête de ce palmarès, avec 51% des cas de travail dissimulé. On trouve ensuite les services administratifs, l'hôtellerie-restauration et **l'industrie**.

Sur ces 555 millions d'euros, la moitié seulement devrait être récupérée dans les caisses de l'Etat en raison des recours juridiques des entreprises.

Dans cette lutte, les Urssaf ont constaté que les entreprises utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées pour avoir recours au travail dissimulé comme les entreprises éphémères avec des capitaux à l'étranger. Par ailleurs, des entreprises se servent des travailleurs détachés pour «oublier» de payer les cotisations sociales en Europe. Mais les autorités ont trouvé la parade : les

entreprises pourront être immédiatement sanctionnées par une amende si elles ne produisent pas le certificat de détachement de leurs travailleurs.

Au total, l'économie souterraine équivaldrait à 10,8 % du PIB de la France, selon un autre enquête de l'Urssaf. 7 % des entreprises auraient recours au travail dissimulé, qui représenterait presque 19 % du total des emplois déclarés. La fraude des entreprises avoisinerait donc les 7 milliards d'euros.

Les informateurs du fisc rémunérés

Un décret vient d'autoriser l'administration fiscale à rétribuer ses « indicis ». Un décret est paru en ce sens en début de semaine. A titre expérimental et pour une durée de deux ans, le fisc pourra rétribuer les informateurs qui auront dénoncé une fraude fiscale internationale.

Selon ce texte, les informations ne retiendront l'attention de l'administration « que si elles portent à sa connaissance des faits graves et décrits avec précision. »

Chez les Anglo-Saxons, cette pratique est courante. En 2015, aux Etats-Unis, 99 récompenses ont été attribuées pour un montant total de 103 millions de dollars... Cette pratique a permis à l'Etat américain de récupérer près de 3 milliards de dollars.

Pour en savoir plus : <http://www.leparisien.fr/economie/travail-dissimule-555-millions-d-euros-de-redressements-fiscaux-un-montant-record-27-04-2017-6894270.php>

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 27/04/2017

Les ventes de PSA s'effondrent en Chine



Faute d'une offre adaptée, le nombre de véhicules commercialisés par le constructeur français en Chine a chuté de plus de 45%.

Le retour de bâton est terrible pour Peugeot-Citroën en Chine. Les ventes du constructeur français se sont effondrées de plus de 45 % au premier trimestre, à 83.045 véhicules. L'année 2016 avait déjà été très difficile pour le groupe de Sochaux, avec une chute de 16 %. «La situation que nous rencontrons en Chine n'est effectivement pas acceptable, a reconnu [Carlos Tavares](#), président du directoire de PSA, lors du récent Salon automobile de Shanghai. Nous pensons que nous devons et que nous pouvons mieux faire.»

Cette passe très difficile a plusieurs causes. Elle s'explique, d'abord, par l'inadéquation entre la gamme proposée par PSA et la demande des consommateurs chinois. Ils se ruent sur les SUV, qui représentent plus de 40 % des ventes aujourd'hui. Or, l'offre du groupe français est encore très

limitée. La Peugeot 5008 arrive à peine. Les Citroën C5 Aircross et DS7 Crossback sont attendus d'ici à la fin de l'année. [En tout, cinqancements de SUV sont programmés sur dix-huit mois.](#)

Le patron du groupe français a également évoqué «des défis réseau, de politique commerciale, des défis de communication-marketing, bref des défis dans à peu près tous les compartiments du jeu», pour justifier la situation actuelle. Il a donc du pain sur la planche.

Plan d'économies

Plus inquiétant, PSA est l'un des seuls constructeurs à affronter de tels vents contraires dans l'empire du Milieu. L'an dernier, parmi les quinze premiers groupes présents dans le pays, il est même le seul dont les ventes ont reculé. Cette situation tient à une politique commerciale intransigeante. PSA refuse de pratiquer des rabais, comme l'ont fait la grande majorité des constructeurs occidentaux en Chine l'an dernier. Un grand plan d'économies a été lancé pour abaisser le point mort des usines dans un contexte de recul des ventes. Pour autant, il semble difficile de continuer à laisser les volumes s'effondrer. Déjà parce que les réductions de coûts ne sont pas en mesure de compenser la chute des ventes. Ensuite, l'objectif - ambitieux - de vendre un million de véhicules à l'horizon 2018 semble de plus en plus difficile à atteindre.

Au-delà des seuls problèmes commerciaux, PSA devra assainir sa situation financière. L'an dernier, les activités créées avec des partenaires chinois ont pesé à hauteur de 36 millions d'euros dans les comptes de PSA. Les pertes seront sans doute plus importantes cette année. En 2015, elles avaient contribué positivement pour un montant de 311 millions d'euros.

Ces turbulences chinoises n'ont pas empêché, au premier trimestre, le chiffre d'affaires global de progresser de 4,9 %, à 13,6 milliards d'euros. L'activité a surtout été tirée par le dynamisme de sa filiale Faurecia, qui affiche près de 10 % de hausse. Pour les seules activités automobiles, la croissance est plus modeste, à 2,5 %. Le nombre de véhicules vendus augmente de 4,2 %, à 724.424. C'est une hausse en trompe-l'œil: grâce à l'accord conclu avec Iran Khodro, 104.000 véhicules fabriqués en Iran sont réintégrés dans la comptabilité du groupe français.

[Emmanuel Egloff](#)

LE MONDE – 26/04/2017

11 La disparition de Mim laisse 791 salariés sans emploi



[La justice a prononcé la liquidation de l'enseigne de mode à petits prix. Le projet de SCOP porté par certains employés n'a pas été retenu.](#)

Mim disparaît en laissant près de 800 salariés sur le carreau. Le tribunal de commerce de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a ordonné, mercredi 26 avril, la liquidation judiciaire de l'enseigne de mode à petits prix. Le tribunal a estimé que « *la société Mim a continué à générer un niveau de pertes très*

important, incompatible avec toute perspective de rétablissement d'une profitabilité ». La fermeture immédiate des 162 boutiques de la société doit entraîner la suppression de 791 emplois en CDI.

Fin mars, le tribunal avait déjà prononcé une liquidation partielle de Mim et validé l'offre de reprise partielle formulée par l'enseigne suisse Tally Weijl, en association avec le français Etam. Ces deux sociétés se sont engagées à reprendre 71 points de vente sur les 233 magasins en propre (et 90 affiliés) présents dans toute la France. Dans ce cadre, elles ne gardent que 287 salariés, laissant leurs 791 collègues dans l'incertitude.

Entre espoir de survie et douche froide

Les employés de Mim sont soumis – depuis novembre 2016 et la mise en redressement judiciaire de la société – à un régime qui oscille entre espoir de survie et douche froide. Plusieurs offres de reprise ont été faites, sans jamais aboutir. En particulier celle présentée par La Compagnie de Clémenty, qui avait été largement soutenue par les salariés, car elle devait ne licencier « que » 65 personnes. Mais les garanties financières exigées par les juges n'ont pas été remplies.

Pour les salariés non repris par le tandem Tally Weijl-Etam, une date butoir avait été fixée au 18 avril, avec une audience au tribunal de commerce de Bobigny durant laquelle l'administrateur devait demander la mise en liquidation judiciaire de la société. Ce jour-là, le tribunal a annoncé qu'il prorogeait cette décision au 26 avril.

Le temps de laisser à la dizaine de salariés de Mim porteurs d'un projet de reprise en société coopérative ouvrière et participative (SCOP) de consolider leur proposition. Mais le projet n'a pas fait l'unanimité. Lancée par deux dirigeants de Mim qui ne l'ont pas présentée à l'ensemble des équipes, l'idée n'a pas suscité une adhésion suffisante en interne.

« Le vrai problème, c'était la gestion de Main Asia »

Le projet de SCOP consistait à reprendre le périmètre de Mim non racheté par Tally Weijl et Etam, que les promoteurs de l'idée de coopérative jugeaient, malgré tout, viable. Selon Isabelle Velila, déléguée du personnel du syndicat SECI-UNSA, la SCOP devait « *permettre de sauver [jusqu'à] 550 emplois, sur les 791, et 120 magasins* ».

Le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christophe Sirugue, avait également assuré le président du tribunal de commerce que l'Etat était « *prêt à s'engager pour soutenir* » le projet, « *en examinant sans délai l'octroi d'un prêt du Fonds de développement économique et social* ».

Fondée en 1976, la chaîne de prêt-à-porter féminin, devenue, en 2003, filiale à 100 % du britannique New Look, avait été revendue en 2014 à un hongkongais, Main Asia. Ces rachats successifs s'étaient traduits par une dégradation de sa situation financière, dans un contexte morose pour le secteur de l'habillement. En 2016, Mim a affiché 9 millions d'euros de pertes, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 150 millions. Sa dette atteint 60 millions d'euros.

« Aberrant d'en être arrivés là »

« Le projet de SCOP avait toutes les chances de réussir et d'être rentable, car Mim n'a besoin de personne pour commercialiser, il a le réseau, explique Eric Scherrer, président du SECI-UNSA. Le vrai problème, c'était la gestion de Main Asia, qui a laissé le monopole à un fournisseur unique. Mim achetait son stock 25 % plus cher que le marché. » Dans le cadre de la SCOP, les salariés avaient trouvé cinq fournisseurs prêts à travailler avec eux et « *à payer le prix du marché* », ajoute M. Scherrer, qui se dit « *révolté qu'on ne laisse aucune chance à ce projet* ».

Pour les salariés, c'est la perspective d'un licenciement par le biais d'un plan de sauvegarde de l'emploi qui se dessine. Au terme de cette procédure, les salariés devraient recevoir 2,6 millions

d'euros, soit environ 3 600 euros par personne. A cela devraient s'ajouter près de 2,2 millions d'euros débloqués par l'Etat, pour accompagner le reclassement du personnel.

« Une amertume règne dans l'entreprise, raconte M^e Justine Candat, l'avocate des salariés de Mim. Les employés trouvent aberrant d'en être arrivés là. Même s'ils sont soulagés de pouvoir enfin réfléchir à leur avenir. »

Kindy sur le point d'être démantelé

Le tribunal de commerce de Beauvais a placé Kindy SA en redressement judiciaire, a annoncé le fabricant de chaussettes, mercredi 26 avril. Les offres de reprise présentées aux juges ne permettront pas « d'apurer l'intégralité de ses passifs », précise Kindy. « Aucune offre ne porte sur la globalité du groupe », ajoute un membre du conseil. Parmi les sept candidats à la reprise d'actifs figurerait le groupe Royer, selon *Le Figaro* daté jeudi 27 avril. Le fabricant de chaussures (Kickers, New Balance...) serait prêt à racheter la marque pour enfants GBB, qui emploie 45 personnes à Andrezé (Maine-et-Loire). Fondée en 1863, Kindy emploie aussi 110 personnes dans son usine de chaussettes à Beauvais. Le tribunal examinera les offres le 30 mai.

[Solène Lhénoret](#)

::: SOCIAL

LE FIGARO – 27/04/2017

12 Plusieurs milliers de policiers «en colère» dans les rues de Paris



Les fonctionnaires ont défilé, ce mercredi, depuis le quartier Montparnasse jusqu'aux Champs-Élysées, où le gardien de la paix Xavier Jugelé a été abattu, le 20 avril, par Karim Chourfi. Ils réclament davantage de protection et de meilleures conditions de travail.

Au lendemain de l'hommage à [Xavier Jugelé, tué le 20 avril de deux balles dans la tête par un terroriste sur les Champs-Élysées](#), plusieurs milliers de policiers ont défilé à Paris pour une «marche de la colère», ce mercredi. Ils étaient plus de 10.000, selon Unité-SGP FO, le syndicat de gardiens de la paix qui avait appelé au rassemblement.

La marche a commencé par une minute de silence suivie d'applaudissements, place du 18-Juin-1940, dans le quartier de Montparnasse. En tête de cortège, les manifestants ont brandi une grande banderole noire sur laquelle était inscrit «policiers en deuil», en lettres blanches. «On a rendu hommage à tous les policiers abattus et tués en service. Mais aussi à ceux qui se sont suicidés», explique Yves Lefebvre, secrétaire général du syndicat Unité-SGP FO, au *Figaro*. «C'est la manifestation des gardiens de la paix, des gardiens du temple de la République», ajoute-t-il.

Arrivés aux Invalides, les manifestants ont allumé des fumigènes, entonné *la Marseillaise* et marché au son d'un tambour. Le cortège s'est arrêté au 102, avenue des Champs-Élysées, là où

le policier de 37 ans, membre de la 32e compagnie de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police de Paris, [a été assassiné par Karim Cheurfi, le 20 avril](#). Des gerbes de fleurs ont ensuite été déposées et une minute de silence a été observée, conclue par de longs applaudissements.

Revendications

Aux cris de «Policiers attaqués, société en danger», «Rythme infernal, besoin d'une vie sociale» ou encore «Reconnaissance pour la police en France», les manifestants ont également tenté de faire entendre leurs revendications à Marine Le Pen et Emmanuel Macron, en vue du second tour de la présidentielle. Le syndicat Unité-SGP FO demande davantage de «protection et de reconnaissance» pour les policiers, affirme Yves Lefebvre. «Les policiers sont au bout du rouleau et n'arrivent pas à concilier la vie familiale et professionnelle. Dans la police secours, c'est un week-end toutes les six semaines», déplore le secrétaire général. Ce dernier réclame ainsi la possibilité de passer à un rythme de travail qui permet aux agents d'avoir un week-end sur deux de libre: «On constate une montée de la violence dans les banlieues. Il faut qu'un policier puisse récupérer pour faire correctement son travail.»

Le syndicat réclame enfin la fin de la «politique du chiffre», et une augmentation de 150 euros nets par mois pour les gardiens de la paix. «Xavier, il était gardien de la paix. Leur salaire moyen est de 1900 euros par mois. Ce n'est pas suffisant pour se faire abattre lâchement. C'était un assassinat pur et simple.»

Après [la violente attaque contre quatre agents à Viry-Châtillon](#) (Essonne) début octobre, une fronde inédite avait éclaté cet automne parmi les policiers de base, un mouvement qui avait échappé aux syndicats. Le gouvernement a, depuis, annoncé une enveloppe de 250 millions d'euros prévoyant de nouveaux matériels et véhicules, et assoupli la légitime défense pour les forces de l'ordre.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2017/04/26/01016-20170426ARTFIG00296-plusieurs-milliers-de-policiers-en-colere-dans-les-rues-de-paris.php>

Etienne Jacob

::: PRÉSIDENTIELLE

LES ECHOS – 26/04/2017

13 L'invité des Echos : Pierre GATTAZ, Président du MEDEF



Le président du Medef répond aux questions sur les programmes des candidats à la présidentielle. Interview réalisée par Olivier Harmant.

REPLAY : <https://videos.lesechos.fr/lesechos/invite-des-echos/gattaz-previent-macron-la-france-ne-peut-pas-se-permettre-encore-5-ans-de-demi-mesures/8fmu3r>

14 Whirlpool: entre Macron et Le Pen, la bataille de la Somme



Marine Le Pen ne lâchera pas Emmanuel Macron : elle est allée le débusquer à Amiens mercredi, l'obligeant à une confrontation musclée avec les salariés de Whirlpool

Le 24 janvier, les salariés de Whirlpool, à Amiens, apprenaient la fin de la production de sèche-linge dans leur usine au profit de Łódź, en Pologne, appelée à devenir « le point central » de la nouvelle plateforme de production de sèche-linge pour la région Europe, Afrique et Moyen-Orient du géant américain. Objectif déclaré : bénéficier de « plus fortes économies d'échelle » et ainsi « sauvegarder sa compétitivité » dans un contexte « de plus en plus concurrentiel. »

Cours après moi que je t'attrape... Ce premier mercredi d'entre-deux-tours de la présidentielle a pris des allures de duel à distance, sur le parking de l'usine Whirlpool d'Amiens. Pourtant habile dans les batailles d'images, Emmanuel Macron a trouvé cette fois plus forte que lui : on retiendra le sourire de Marine Le Pen faisant des selfies avec les salariés de Whirlpool... et les sifflets de ces mêmes salariés accueillant deux heures plus tard le leader d'En Marche !. La candidate protectrice proche du peuple versus l'ancien banquier mondialiste coupé du monde ouvrier. Telle est bien la caricature que souhaitait installer la candidate du Front national.

Emmanuel Macron aurait pu, pourtant, ne pas tomber dans le piège. Les 290 salariés du site [promis à la fermeture en juin 2018](#) (plus 250 intérimaires employés quasiment en permanence et une centaine de salariés du sous-traitant Prima France) réclamaient depuis trois mois la visite de l'ancien ministre de l'Economie, originaire d'Amiens. En vain. Interpellé par le cinéaste François Ruffin, lui aussi amiénois et candidat aux législatives sous l'étiquette de La France insoumise dans la Somme, lors de « l'Emission politique », le 6 avril, sur France 2, Emmanuel Macron s'était déjà entendu reprocher son indifférence au sort des salariés de Whirlpool. « Je considère qu'une campagne présidentielle, ce n'est pas pour faire des propos d'estrade avec des promesses qu'on ne sait pas tenir », avait répliqué le candidat. « Parce que je vais faire quoi ? avait-il poursuivi. Je vais y aller avec un camion et je vais dire, avec moi, ça ne fermera pas, alors qu'on sait que ce n'est pas vrai ? »

Une allusion directe et peu charitable, à la promesse du candidat Hollande, grimpé sur une camionnette à Florange, en 2012, de ne pas laisser fermer les hauts fourneaux.

Intersyndicale. Finalement annoncé mardi après-midi, le déplacement exclut d'emblée une rencontre sur le site avec les salariés. « La direction de l'usine refuse de nous laisser entrer, on

n'allait pas organiser la discussion avec l'intersyndicale sur le trottoir », justifie l'équipe du candidat mercredi matin.

Arrivé avec un peu de retard (« On l'attend depuis trois mois, on n'est pas à cinq minutes près », râle un syndicaliste), Emmanuel Macron, accompagné de Barbara Pompili, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, ex-élue de la Somme, tombe la veste dans une salle de la Chambre de commerce et d'industrie, pour une discussion à huis clos d'une heure quinze avec sept membres de l'intersyndicale.

Au même moment, à quelques kilomètres de là, la candidate FN, à la surprise générale, arrive sur le parking de l'usine, où une soixantaine de salariés tiennent un piquet de grève depuis lundi. Dans un département où le FN est arrivé en tête dimanche, et alors que « 90 % des ouvriers ont voté Le Pen », selon un syndicaliste de Whirlpool, l'accueil est chaleureux. « Je suis là au côté de salariés, sur le parking, pas dans des restaurants amiénois », lance la candidate à la presse, se défendant de « faire un coup médiatique ». Elle se fait photographier pendant une dizaine de minutes aux côtés de salariés, dont certains en pleurs. Des victimes de la « mondialisation », de l'ouverture des frontières, de « l'ubérisation de la société » qu'incarne, selon elle, son rival du second tour.

« Elle est venue à Amiens parce que j'y venais », réagit Emmanuel Macron dès sa sortie de réunion, accusant Marine Le Pen de venir « haranguer des militants politiques sur un parking ». Et s'il a décidé pendant la réunion d'aller finalement à la rencontre des salariés, c'était avant de savoir que Marine Le Pen y était, jure son entourage.

Délocalisation. Sur le fond, Emmanuel Macron juge devant la presse « inacceptable » la délocalisation en Pologne. « La réalité des chiffres économiques et financiers est totalement déconnectée de la décision prise, souligne-t-il. Ils ne peuvent pas faire ces choix-là. Si je suis élu, Whirlpool subira des conséquences, en tant que marque. Ils doivent comprendre le rapport de force ». Mais les deux parties restent évasives sur les « engagements pris » par le candidat durant la réunion. « On a l'impression qu'il est ici pour récupérer des voix », lâche un délégué CFDT. Des syndicats qui refusent de commenter le coup d'éclat de Marine Le Pen : « C'est pas à nous d'arbitrer le second tour ».

Lorsqu'Emmanuel Macron arrive en début d'après-midi sur le parking de l'usine, il est attendu de pied ferme par des ouvriers chauffés à blanc. Les insultes et les sifflets fusent, la nasse se referme sur lui. « Il est où ton père ? », lui lancent, goguenards, les salariés, faisant allusion à François Hollande pour certains, à Pierre Gattaz pour d'autres. « Marine Présidente ! », scande la foule. L'ambiance est d'autant plus houleuse que le candidat est entouré d'une haie de caméras et micros, et d'un cordon de gros bras, qui empêchent tout contact. Le même qui ne voulait pas monter sur une camionnette grimpe sur le décor de l'émission Envoyé spécial d'Elise Lucet, un conteneur rouge surélevé. « T'es venu pour les journalistes ! », « On peut pas te parler ! », l'accuse la foule. « Viens derrière la grille, sans les journalistes ! », lui lance un quidam. Le candidat obtempère, et se lance dans quarante-cinq minutes d'échanges acharnés avec les salariés, bien décidé à avoir le dernier mot.

« Quand Marine Le Pen vient vous dire "Il faut sortir de la mondialisation", elle vous ment ! C'est une illusion de fermer les frontières, dénonce-t-il. Le premier point, c'est de se battre pour un repreneur ».

« A quoi je peux m'engager de manière raisonnable et équitable ? », s'interroge-t-il encore. « Il n'y aura aucune homologation de PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) pas à la hauteur. Ce n'est ni le gouvernement, ni l'Etat qui vont remplacer le dialogue social », leur assure-t-il notamment. Selon lui, alors que la loi Florange s'appliquera pour la première fois, il faut miser sur « le reclassement, la formation » qui « ne sont pas des paroles en l'air ». Le candidat finit par calmer la foule, faute de l'avoir convaincue. Sans promettre la lune pour autant.

Vidéos : <http://www.lopinion.fr/edition/politique/whirlpool-entre-macron-pen-bataille-somme-125369>

LE MONDE – 27/04/2017

15 L'emploi et le pouvoir d'achat demeurent au cœur de la campagne



Pour des Français abîmés par dix années de crise et touchés par une politique fiscale particulièrement douloureuse jusqu'en 2015, ces questions n'ont rien d'anodin.

La séquence est lourde de symbole. En visite, mercredi 26 avril, à l'usine Whirlpool d'Amiens, Marine Le Pen a tenté de voler la vedette à Emmanuel Macron. « *Je suis là, au côté des salariés* », a fanfaronné la candidate du Front national (FN), se vantant de résister à un « *modèle économique honteux* ».

Une illustration de plus de l'importance des thèmes de l'emploi et du pouvoir d'achat dans la campagne présidentielle, dans un pays confronté à un chômage de masse. « *J'apporte une réponse aux problèmes de pouvoir d'achat [des Français], à leur quotidien, en leur permettant de travailler plus facilement et de mieux gagner leur vie par le travail* », avait martelé le chef de file du mouvement En marche ! sur France 2, le 25 avril.

Pour des Français abîmés par dix années de crise et touchés par une politique fiscale particulièrement douloureuse jusqu'en 2015, ces questions n'ont rien d'anodin. Le taux de chômage devrait atteindre 9,5 % de la population active en métropole à la fin du premier semestre, contre 9,7 % fin 2016. Quant au pouvoir d'achat des ménages (revenus et prestations sociales moins impôts), il était, l'an passé toujours, en moyenne, inférieur de 687 euros à celui de 2008.

Macron veut simplifier le code du travail

Depuis 2012, le gouvernement socialiste a tenté de prendre des mesures pour redynamiser l'économie tricolore : pacte de responsabilité, crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), prime à l'embauche pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Les effets de ces dispositifs sont toujours sujets à débat. Mais les économistes de tous bords en conviennent, ils ont permis depuis mi-2015 de redresser quelque peu la barre, en « enrichissant » la faible croissance française en emplois, selon l'expression consacrée. Ils sont en effet nombreux à imputer la création de 191 700 emplois marchands en 2016 à l'accumulation de ces mesures. Reste à connaître leur efficacité à moyen terme.

Emmanuel Macron, lui, y croit. Il souhaite prolonger le CICE et même le « *simplifier* » en le transformant en baisse de charges durables. Une manière, selon lui, de rendre les entreprises plus compétitives et de leur permettre, en retour, d'embaucher.

Convaincu qu'il faut réformer pour créer de la croissance et de l'emploi, le candidat d'En marche ! souhaite également simplifier le code du travail. Pour ce faire, il envisage de procéder à une consultation avec les partenaires sociaux, avant de rédiger des ordonnances. Une technique qui inquiète certains observateurs. « *Le code du travail est une matière éruptive, compliquée à manier*, explique un haut fonctionnaire. *Le succès dépendra de ce qu'ils mettent dans leurs ordonnances, c'est une question de méthode et de dosage.* »

« Une loi El Khomri fois mille »

Autre grand chantier, l'assurance-chômage. Le candidat souhaite l'étendre aux démissionnaires et aux indépendants, et accentuer le contrôle sur les demandeurs d'emploi, avec un système de sanctions graduées pour les contrevenants.

Le candidat d'En marche ! a renoncé à toucher aux 35 heures mais souhaite cependant, dans la droite ligne de la loi travail, que les entreprises puissent négocier les taux de majoration des heures supplémentaires. M. Macron propose par ailleurs d'« *élargir la possibilité de déroger aux accords d'entreprises sur d'autres thèmes comme les salaires de branche ou les conditions de travail* ». Ajoutées à une relance de 50 milliards d'euros sur cinq ans, ces mesures visent à atteindre un taux de chômage de 7 % en 2022.

Une approche vertement critiquée par son adversaire. « *Est-ce que, sérieusement, vous envisagez de voter pour M. Macron qui (...) va créer une loi El Khomri fois mille ?* » a taclé M^{me} Le Pen sur le plateau de TF1, mardi.

Elle prône une « *priorité nationale à l'emploi* » et se concentre sur le pouvoir d'achat. La candidate du FN compte y consacrer 31 milliards d'euros en nouvelles dépenses et baisses d'impôts, d'après les calculs de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Elle souhaite notamment introduire une « *prime de pouvoir d'achat* » de 80 euros par mois en moyenne pour les salaires et retraites inférieurs à 1 500 euros, financée par une contribution de 3 % sur les importations. Mais cette taxe ferait grimper les prix, au détriment des consommateurs. Surtout, les gains en termes de pouvoir d'achat seraient en grande partie effacés si M^{me} Le Pen applique son plan de sortie de l'euro.

Le FN a beau promettre qu'un retour au franc ne ferait pas grimper outre mesure l'inflation, les produits et services importés coûteraient plus cher, de même que les consommations intermédiaires (pièces détachées, par exemple) que les entreprises achètent à l'étranger.

Pour M. Macron, la mesure phare en termes de pouvoir d'achat est l'exonération pour 80 % des ménages (contre un peu plus de 40 % aujourd'hui) de la taxe d'habitation, jugée « *injuste* ».

La suppression des cotisations chômage et santé, compensée par une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), doit permettre d'augmenter le salaire net. A la clef, un gain de 250 euros par an pour une personne au smic, et de près de 500 euros pour un salaire mensuel de 2 200 euros nets, assure-t-il. « *Pour Emmanuel Macron, la réduction des inégalités passe plus par une baisse du chômage que par un soutien fiscal et budgétaire fort aux bas revenus* », souligne Mathieu Plane, de l'OFCE.

- **Hausse significative du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A en mars.** Après une baisse continue fin 2016, puis une stagnation début 2017, voilà que les derniers chiffres du chômage du quinquennat de François Hollande sont en légère hausse, terminant le mandat du président socialiste sur un goût amer. [Selon les statistiques publiées mercredi 26 avril par le ministère du travail et Pôle emploi](#), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, n'ayant exercé aucune activité et tenus de chercher un poste (la partie la plus significative pour les observateurs), a augmenté de 43 700 en mars ; soit 1,3 % de hausse par rapport au mois de février. En tout, le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi dans cette catégorie se monte à 3,5 millions. Tout confondu, ils sont

6,5 millions de Français à chercher un emploi durable au mois de mars. Pire, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 1,2 % (+ 41 000) sur trois mois. Il continue tout de même de reculer sur un an, à moins 0,9 % rapport à la même période de 2016.

[Audrey Tonnelier](#) et [Sarah Belouezzane](#)

LE FIGARO – 27/04/2017

16 Rebâtir ou non le projet pour les législatives : le dilemme des Républicains



Les cadres du parti, qui visent la majorité à l'Assemblée, divergent sur l'étendue des modifications à apporter au projet de François Fillon pour le transformer en programme législatif.

Sur l'objectif, tous les Républicains sont d'accord : les législatives doivent être le «troisième tour» de la présidentielle, l'occasion d'envoyer à l'Assemblée nationale une majorité conforme à l'«alternance» souhaitée par les électeurs de droite et du centre. Sur tout le reste - qui conduira la campagne? Quel projet les candidats défendront-ils ? - les avis divergent.

Lundi matin, Bernard Accoyer, le secrétaire général du parti, avait cru trouver la parade aux dissensions qui commençaient à poindre en comité politique en confiant des «missions» à Christian Jacob et à Éric Woerth. Le président du groupe LR à l'Assemblée est chargé de composer une direction collégiale de campagne autour de François Baroin, que les sarkozystes veulent promouvoir. Le député de l'Oise, déjà auteur d'un nombre incalculable de versions du projet de la droite, et notamment du dernier en date, le projet présidentiel de François Fillon, doit remettre une fois de plus l'ouvrage sur le métier pour le transformer en programme législatif.

Dans l'esprit d'Accoyer, il n'était pas question de revoir de fond en comble les propositions défendues par le candidat éliminé au premier tour. «Tout ce qu'on fera, c'est sortir quelques propositions parmi les plus immédiatement compréhensibles et les plus attractives, quitte à en remodeler certaines à la marge, pour pouvoir en faire un tract pour les législatives», confiait même lundi un membre de la direction du parti.

Mais d'autres dirigeants ne l'entendent pas de cette oreille. Xavier Bertrand, dernier en date à s'exprimer sur le sujet, explique dans une interview publiée ce jeudi dans *Le Point* que le projet Fillon doit absolument être «amendé». «La droite a vocation à être populaire», assure le président LR de la région Hauts-de-France, en affirmant que la défaite de Marine Le Pen n'est pas assurée, car «les plafonds de verre, ça n'existe pas». «Nous ajouterons donc la défiscalisation des heures supplémentaires pour soutenir le pouvoir d'achat des Français», annonce-t-il. Fillon, que Bertrand a soutenu tout au long de sa campagne, [n'a jamais voulu restaurer cette défiscalisation](#), en expliquant qu'elle n'était pas compatible avec son objectif : la suppression de la durée légale du temps de travail.

«Baisser l'impôt sur le revenu des classes moyennes»

Bertrand ne s'arrête pas là. Il ajoute : «Si on doit supprimer l'ISF - et j'y suis favorable - il faut aussi baisser l'impôt sur le revenu des classes moyennes, notamment sur les premières tranches.» Ce n'était pas non plus prévu par Fillon, qui préférerait alléger la fiscalité des entreprises. Quant à l'augmentation de la TVA, qui était pour l'ancien candidat le seul moyen de respecter la trajectoire de rétablissement des comptes publics, le patron des Hauts-de-France assure que «ce n'est pas une priorité». «Je préfère qu'on insiste sur la baisse des dépenses publiques», glisse-t-il, en contestant qu'il y ait «trop de social» en France. Selon lui, «il n'y en a pas trop, simplement, il est mal réparti».

«La campagne des législatives se fera sur cette base», assure Bertrand, sans préciser si les autres dirigeants de LR sont d'accord. Et pour cause : la discussion de fond sur la révision du projet n'a pas encore eu lieu. Woerth s'est mis au travail, mais c'est au bureau politique qu'il reviendra de trancher in fine. Il se réunira mardi prochain, mais ne sera sans doute pas en mesure d'adopter une version définitive de la plate-forme législative.

D'autant que d'autres questions, [au premier rang desquelles la consigne de vote pour le second tour](#), continuent à faire débat. Bertrand appelle à voter pour Emmanuel Macron, tout en souhaitant la victoire de la droite aux législatives. Baroin aussi. Le sénateur-maire de Troyes considère comme le président des Hauts-de-France que ce serait «une faute grave» de ne pas prendre en compte le rejet du programme de Fillon. Mais sur CNews, mercredi, il a fait aussi une offre de services qui pourrait agacer les autres dirigeants de LR : [il s'est dit «disponible» pour diriger un gouvernement de cohabitation](#) avec le leader d'En marche! En revanche, il a exclu d'appartenir à une coalition, «sous quelque forme que ce soit».

Ce qui n'est pas du tout la position de [Christian Estrosi, ni de Bruno Le Maire, prêt à participer à «une coalition à l'allemande»](#) au cas où aucune majorité ne se dégagerait des législatives. Le président de la région Paca s'en est pris vivement mercredi à l'équipe dirigeante de LR, Laurent Wauquiez en tête. Mécontent que la consigne de vote du parti ne fasse pas de différence entre le vote Macron et le vote blanc, il lui a reproché dans une lettre ouverte sa «clémence pour ceux qui fricotent» avec ce qu'il considère comme «l'unique ennemi», c'est-à-dire le FN.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/04/26/35003-20170426ARTFIG00344-legislatives-les-republicains-visent-la-majorite-mais-divergent-sur-le-contenu-du-projet.php>

Judith Waintraub

INTERNATIONAL

LE FIGARO – 27/04/2017

17 En Turquie, Erdogan relance les purges



Plus d'un millier de personnes soupçonnées d'être liées à la mouvance du prédicateur Fethullah Gülen ont été arrêtées ce mercredi dans tout le pays. Plus de 9.000 policiers ont également été suspendus.

La purge se poursuit en Turquie. Ce mercredi, dix jours après la victoire étonnante du président Erdogan à un référendum constitutionnel sur l'élargissement de ses prérogatives, la police a mené un nouveau coup de filet à travers la Turquie. Dans sa ligne de mire: les partisans présumés du prédicateur et opposant Fethullah Gülen, pointé du doigt dans la tentative de coup d'État avorté de juillet dernier. Les quelque 1009 personnes arrêtées, selon le Ministère de l'intérieur, Süleyman Soyly, rejoignent les 40.000 détenus placés sous les verrous en huit mois. Par ailleurs plus de 9.100 policiers ont été suspendus, a indiqué la police dans un communiqué sur son site internet.

Cette nouvelle vague de purges, qui a mobilisé 8500 policiers à travers tout le pays, se déroule à trois semaines d'une visite cruciale de Recep Tayyip Erdogan aux États-Unis: un déplacement au cours duquel la demande d'extradition de Gülen fera, en plus de la question de la lutte contre la menace terroriste djihadiste, l'objet des discussions principales. L'ex-allié politique du président turc, devenu son ennemi public numéro un, vit reclus en Pennsylvanie, dans le nord-est des États-Unis. Les autorités turques ont maintes fois demandé à Washington de leur renvoyer le prédicateur. Mais sans succès.

«Nettoyer» les rangs

Selon Süleyman Soyly, les arrestations de mercredi sont «une mesure importante dans l'intérêt de l'Etat de la République de Turquie». Elles visent, dit-il, à «nettoyer» les rangs de la police des éléments soupçonnés d'appartenir à la mouvance güleniste. «L'étape la plus importante des efforts visant à identifier et à détruire une structure qui s'est infiltrée dans notre police, qui cherche à contrôler notre police de l'extérieur (...) a été accomplie ce matin», a enfin précisé le ministre. Une purge qui pourrait se poursuivre dans les jours qui viennent: les médias turcs évoquent «une liste de 7000 noms» visés par un mandat d'arrêt dans le cadre de cette opération conjointe des services de la police et des renseignements.

D'après les observateurs, ces nouvelles purges sont également le signe d'un président qui, bien que fier de brandir la victoire du «oui» au référendum, se sait plus que jamais défié de l'intérieur. Obtenue de justesse, et contestée par l'opposition qui dénonce ouvertement des fraudes, cette demi-victoire est révélatrice d'un pays plus que jamais fragmenté.

Delphine Minoui

LA TRIBUNE – 27/04/2017

18 Fiscalité : Trump promet "la plus grande baisse d'impôts de l'histoire"



La réforme fiscale de Donald Trump pourrait se heurter au Congrès dans les mois à venir.

Les grandes lignes de la réforme fiscale promise par Donald Trump sont présentées ce mercredi par le secrétaire au Trésor Steven Mnuchin. Les grands bénéficiaires de ces annonces sont les entreprises. Mais la réforme doit encore passer par le Congrès, ce qui pourrait constituer une véritable épreuve pour l'administration américaine.

Ce pourrait être *"la plus grande baisse d'impôts de l'histoire"* a annoncé Donald Trump la semaine dernière. A l'approche du bilan des 100 premiers jours du président américain à la Maison Blanche, le [secrétaire au Trésor Steven Mnuchin](#) vient de présenter le *"Trump Tax Plan"*. Ce programme qui comporte un ensemble de mesures à destination des entreprises et des ménages devrait avoir des conséquences importantes sur les finances publiques du pays.

Une baisse massive de l'impôt sur les sociétés

La réforme fiscale présentée par l'administration américaine se concentre sur trois points pour ce qui concerne les entreprises :

- Pour les plus grandes entreprises, **le taux maximal au niveau fédéral pourrait passer de 35% à 15%** ;
- pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les sociétés individuelles, **le taux plafonné d'IS pourrait passer de 39,6% à 15%** ;
- la Maison Blanche veut également faire passer de 35% à 10% le taux d'imposition des bénéfices réalisés à l'étranger par les multinationales et rapatriés aux Etats-Unis.

D'après des propos de Steven Mnuchin rapportés par l'AFP, *"cela ne va pas être une nouvelle niche qui laissera les gens riches payer 15% d'impôts alors qu'ils devraient en payer plus. Cela va être pour les petites entreprises qui font marcher l'économie et elles en auront tous les bénéfices"*.

M. Mnuchin a également laissé entendre que cette réforme ne comporterait pas de taxes sur les importations. Cette idée pourtant réclamée par le président républicain de la Chambre des représentants Paul Ryan et d'autres élus devait servir en partie à compenser le manque à gagner des recettes fiscales liées à toutes ces coupes drastiques. Mais elle avait été contestée par des entreprises américaines qui indiquaient notamment qu'elle pourrait faire monter les prix dans les magasins [au détriment des consommateurs](#).

Une simplification pour les ménages

Steven Mnuchin n'a pas apporté beaucoup de précisions sur la réforme concernant la fiscalité des ménages. L'ancien banquier de Goldman Sachs a surtout répété que son but était de simplifier l'impôt sur le revenu. *"Pour la plupart des Américains, nous pensons qu'ils devront être en mesure de remplir leur déclaration d'impôts sur une grande carte postale"*, a-t-il dit. Cette simplification pourrait également passer par une diminution du nombre de tranches fiscales passant de sept à trois. Pour l'instant, le seuil du taux maximal et du taux minimal font encore l'objet de débats à la Maison Blanche.

Selon des analystes interrogés par *Reuters*, le projet de Trump pourrait plafonner le taux d'impôt sur le revenu à 33%, supprimer les droits de succession ou encore réduire les impôts des classes moyennes.

Pour les foyers américains, le plan prévoit également une exemption d'impôts pour 73 millions d'Américains qui gagnent moins de 50.000 dollars chaque année. Enfin, près de 30 millions de contribuables pourraient bénéficier d'une réduction d'environ 1.000 dollars tous les ans.

Un manque à gagner crucial pour les finances de l'Etat

La baisse spectaculaire de la fiscalité des ménages et des entreprises pourrait représenter un manque à gagner considérable pour les caisses de l'Etat. Surtout que Trump a prévu un budget avec des dépenses conséquentes notamment pour la défense et un plan d'investissements de 1.000 milliards dans les infrastructures.

Selon des estimations du think tank américain Tax Foundation, le manque à gagner pour le trésor public américain pourrait s'élever entre 2.600 milliards de dollars et 5.900 milliards de dollars sur la prochaine décennie. Les analystes expliquent une telle fourchette par les différentes hypothèses de réforme.

Un financement très incertain

Si les mesures concernant la baisse de la fiscalité des entreprises sont relativement précises, le financement de cette réforme semble beaucoup plus incertain. L'administration américaine soutient que de telles coupes pourraient relancer la croissance et que les recettes supplémentaires dégagées par une accélération de l'économie pourraient compenser le manque à gagner pour les finances publiques. Steven Mnuchin a ainsi déclaré que :

"Le président, moi et d'autres dans l'administration pensons fermement que nous pouvons atteindre un rythme durable de croissance de 3%. C'est tout à fait réalisable et la réforme fiscale en est un élément essentiel ainsi que la réforme des régulations".

Le secrétaire au Trésor a ajouté que le plan fiscal de Trump "*se financera lui-même*" en stimulant la croissance économique.

L'obstacle du Congrès

Bien que Trump veuille marquer les esprits avec ces annonces sur la fiscalité, ces mesures sont loin d'être approuvées. En effet, le paquet fiscal présenté par l'équipe du président américain doit encore obtenir l'aval de la Chambre des représentants et du Sénat. Selon *Reuters*, la réforme fiscale présentée par l'équipe du dirigeant américain pourrait "*se heurter à certaines propositions déjà introduites dans un projet fiscal plus large mis au point par les républicains de la Chambre des représentants, ce qui pourrait compliquer l'émergence d'un consensus*".

Par ailleurs, même si les deux assemblées sont contrôlées par les républicains, Trump ne cesse d'éprouver des difficultés pour mettre ses projets en oeuvre dans le pays. Ses deux mesures phares concernant l'abrogation de la loi sur la santé "*Obamacare*" et la fermeture des frontières réservée à certaines communautés ont échoué. Le projet fiscal du milliardaire pourrait également connaître le même sort.

Grégoire Normand

Vous souhaitant une bonne journée.

Cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

